

LICENCE STAPS - MENTION ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE - SANTÉ

Semestre 6 APAS

UEA : CONNAITRE LES PRATIQUES ET LES DIFFÉRENTS PUBLICS EN APAS

Prise en charge du groupe du handicap mental en parcours moteur (avec public)

Présentation

Cet enseignement repose sur l'encadrement de petits groupes de personnes en situation de handicap mental et de polyhandicap autour de parcours permettant d'aller du développement de la motricité de base à une motricité spécifique à une activité sportive, voire une pratique inclusive.

Objectifs

Dans ce cadre, l'objectif visé est d'être capable de réinvestir tous les éléments nécessaires à la prise en charge d'un groupe de personnes en activité physique adaptée en un temps limité. Dans la mesure du possible, les conditions d'encadrement se rapprochent d'assez près de la réalité professionnelle, soit une attention individualisée à travers une prise en charge par groupe de 6 à 8 personnes.

Pré-requis nécessaires

Licence 2 STAPS APAS, VAE ou équivalent.

Compétences visées

- > Observer, analyser les besoins et établir des groupes de niveaux
- > Analyser les fondamentaux d'une activité ou d'un groupe d'activités pour concevoir des parcours moteurs adaptés aux personnes sans perdre la logique de cette activité
- > S'adapter aux difficultés gérées par la gestion d'un collectif de personnes en situation de handicap
- > Concevoir, programmer, gérer et réguler un cycle centré sur les parcours moteurs
- > Evaluer les difficultés rencontrées pour mieux adapter les contenus, et rendre compte d'éventuels progrès

S'organiser collectivement pour assurer la prise en charge en toute sécurité

Descriptif

- > Comprendre la notion de parcours moteurs et ses enjeux
- > Concevoir des parcours d'observation de la motricité des personnes pour mieux concevoir son projet de prise en charge
- > Elaborer des groupes de niveaux pour adapter les parcours et les modes d'appropriation de ceux-ci
- > Assurer la sécurité passive du parcours et mesurer les éléments nécessaires à l'élaboration d'une sécurité active
- > Concevoir, appliquer et réguler son cadre de prise en charge
- > Mener son projet, le réguler et l'évaluer
- > Rendre compte de son action